CONCELL MUNICIPAL						
CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JUIN 2011						
SEANCE DU 17 JUIN 2011						
Nombre de Conseillers	L'an deux mil onze, le dix-sept juin, à dix-neuf					
en exercice: 17	heures, le Conseil Municipal de la Commune de					
Présents : 12	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session					
Votants: 16	ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-					
Procuration: 4	Paul LERAY, Maire.					
	<u>Présents</u> :					
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire					
30 mai 2011	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-					
	Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints					
	M. MLLE Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Alice					
	BICZYSKO, Conseillers municipaux délégués					
	M. MME Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe					
	BRIAND, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux					
	Absents excusés :					
	M. Michel GRAVOUIL, Conseiller municipal,					
	MME Régine CORMIER, Conseillère municipale, pouvoir					
	donné à M. Jean-Paul LERAY					
	MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale,					
	pouvoir donné à MME Annie BARDOUL,					
	M. Paul PIPAUD, Conseiller municipal, pouvoir donné à M.					
	GATARD Jean-Marie,					
	MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale,					
	pouvoir donné à M. Jean-Pierre GRANDJOUAN					
	A été élu secrétaire de séance : M. Lionel LESCURAT					
Date d'affichage	17 juin 2011					

> DE-2011/67 – Elections des délégués et des suppléants du Conseil municipal pour les élections sénatoriales

Mise en place du bureau électoral :

Monsieur Jean-Paul LERAY, maire, a ouvert la séance.

Monsieur Lionel LESCURAT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Monsieur le maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jean-Pierre GRANDJOUAN, M. Georges LECLEVE, M. Nicolas BOUCHER et Mlle Alice BICZYSKO.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L 284 du Code électoral, le Conseil municipal devait élire cinq délégués et trois suppléants.

Elections des délégués titulaires

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués titulaires	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	. 16
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code électoral)	0

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	En chiffre	En toutes lettres
LERAY Jean-Paul	16	Seize
LECLEVE Georges	16	Seize
CHAZELAS Bernard	16	Seize
CHEVALIER Jacques	16	Seize
BOUCHER Nicolas	16	Seize

Proclamation de l'élection des délégués titulaires :

Monsieur LERAY Jean-Paul, Monsieur LECLEVE Georges, Monsieur CHAZELAS Bernard, Monsieur CHEVALIER Jacques et Monsieur BOUCHER Nicolas ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Elections des délégués suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués titulaires

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	16
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code électoral).	0
d. Nombre de suffrages exprimés	16
e. Majorité absolue	

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
(dans l'ordre décroissant des	En chiffre	En toutes lettres
suffrages obtenus et à égalité de		
suffrages, de l'âge des candidats)		
GATARD Jean-Marie	16	Seize
LOMBREY Eric	16	Seize
BICZYSKO Alice	16	Seize

Proclamation de l'élection des délégués suppléants :

Monsieur GATARD Jean-Marie, Monsieur LOMBREY Eric et Mademoiselle BICZYSKO Alice ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Séance levée à 19H20.